

Directives sur l'utilisation de l'équipement de protection individuelle « ÉPI »

Depuis le 23 octobre 2020 ;

- ✓ Tout le personnel des centres éducatifs est tenu de porter un masque médical et une protection oculaire approuvé par le **CRFE lorsqu'il se trouve à l'intérieur et à l'extérieur, y compris dans les couloirs.**
- ✓ Tous les enfants à partir de la 4^e année sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu lorsqu'il se trouve à l'intérieur de l'école, y compris dans les couloirs.
- ✓ Tous les enfants de la maternelle à la 3^e année sont encouragés à porter un masque non médical ou en tissu lorsqu'ils sont à l'intérieur, y compris les couloirs, mais ne sont PAS obligés de le faire.
- ✓ Tous les visiteurs y compris les parents lorsqu'ils sont dans l'édifice dans la zone de dépistage pour venir apporter leur enfant le matin sont tenus de porter un masque lorsqu'ils sont sur les lieux occupés par le CRFE.
- ✓ Les masques ne sont pas recommandés pour les enfants âgés de moins de deux ans.
- ✓ Des exceptions raisonnables peuvent être faites au port du masque par exemple dû à des problèmes médicaux. Une note médicale doit être remis à la direction.

EXTÉRIEUR

- ✓ À l'extérieur, une distance physique au moins deux mètres doit être maintenue entre les personnes en tout temps.
- ✓ Le port du masque et de la protection oculaire SONT obligatoire à l'extérieur.
- ✓ Le protocole à suivre pour enlever temporairement les « EPI » à l'extérieur se trouve dans le document : **Mesures de distanciation sociale, version 3.**

ENFANTS DE 4^E À 6^E ANNÉE

- Lors de collation (ou dîner durant les journées pédagogiques) les enfants doivent se laver ou désinfecter les mains avant d'enlever leur masque. Le masque doit être mis sur un crochet ou dans un sac de papier qui est jeté à chaque collation. Les mains doivent être laver ou désinfecter avant de le remettre.

Si vous êtes en contact avec un cas soupçonné

Si possible, vous devez désigner une seule personne pour être en contact avec l'enfant. Mettre une blouse jaune jetable les « EPI » fournis dans le bac à cet effet qui se trouve dans tous les programmes, le contenant contient des blouses, des masques pour enfants jetables (pour l'enfant avec des symptômes de plus de 2 ans) ainsi que des gants et masques supplémentaires. Aussitôt que l'enfant avec des symptômes quitte les lieux, La personne doit enlever et jeter son « EPI », la protection oculaire peut être nettoyé et désinfecté. Se laver les mains avant d'en mettre des nouveaux.

Exceptions « l'usage du masque et de la protection oculaire n'est pas obligatoire » :

- ✓ Durant la période de la sieste, si une distance physique au moins deux mètres peut être maintenue entre les personnes. **Suivre les directives d'entreposage « EPI ».**
- ✓ Durant une activité en position assise (planification, travail de bureau), si une distance physique au moins deux mètres peut être maintenue entre les personnes. **Suivre les directives d'entreposage « EPI ».**
- ✓ Durant une pause du port de « EPI » à l'extérieur, voir le document : **Mesure de distanciation physique.**

Nettoyage et désinfection de l'équipement « EPI »

Masque : Seuls les masques médicaux fournis par le CRFE sont permis et doivent être jetés après quelques usages ou lorsque humide (L'utilisation est environ 2 à 3 masques par jour de façon générale pour une journée de 8 heures).

Protection oculaire (Visières et lunettes) : Seuls l'équipement approuvé par le CRFE est permis. Le CRFE fournit aux choix de l'employée une visière ou des lunettes « Goggles ».

Consulter les affiches **COMMENT METTRE et ENLEVER LE MASQUE MÉDICAL ET LES ARTICLES DE PROTECTION VISUELLE**. À afficher dans les programmes et salle du personnel.

Entreposage

Lorsqu'il est permis d'enlever le « EPI » voir document sur les mesures de distanciation physique ou à la fin de la journée.

Vous devez l'enlever de façon appropriée garder le côté extérieur du masque sur la surface avec les deux cordes repliées et surtout hors de la portée de tous.

1. Entre deux morceaux de papier brun, que l'on jette par la suite.
2. Dans un contenant en plastique avec ventilation, si possible, le couvercle ne doit pas être fermé complètement.
3. Visières seulement : Sur un crochet hors de la portée des enfants bien identifier la visière et le crochet.
4. Masque : Toujours jeter le masque à la fin de la journée.

Contenants d'entreposage : Les sacs de plastique sont interdits. Les contenants de plastique doivent être désinfectés chaque jour.

Les directives des autorités locales de santé publique concernant le port de l'équipement de protection doivent être suivies en tout temps.